



# BROCHURE EXPLICATIVE

2019-2020

Dans cette brochure, vous trouverez :

- Le règlement de l'école..... 2
  - Pour les élèves
  - Pour les parents.
- Les horaires et les éphémérides..... 5
- Les frais scolaires à envisager ..... 6
- La présentation du PMS ..... 8
- Le projet d'accueil extra-scolaire de l'ISU..... 10
- Le règlement de la cour..... 15
- Le RGPD (Règlement général sur la protection des données)..... 18
- La présentation du PSE (promotion de la santé à l'école)..... 24

# Règlement de l'école

Ce règlement est mis en application dès la rentrée scolaire. Les deux premières semaines seront consacrées à l'apprentissage des lois et des règles avec les enfants.

## Les différents degrés de gravité.

Ils sont au nombre de quatre dans l'école, **non négociables** (ni par l'enfant, ni par les parents). Ils **s'appliquent à tous**. Ils sont **connus de tous**. Tout manquement à un des degrés de gravité sera sanctionné.

<ul style="list-style-type: none"><li>• 1<sup>er</sup> degré :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Bousculades</li><li>○ Non-respect des zones</li><li>○ Impolitesse</li><li>○ Déplacement bruyant</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2<sup>ème</sup> degré :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Non obéissance de l'adulte</li><li>○ Jeux avec intention de blesser</li></ul></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• 3<sup>ème</sup> degré :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Vol</li><li>○ Utilisation des mots et des gestes qui blessent</li><li>○ Racisme</li><li>○ Mise en danger lors d'une sortie scolaire</li><li>○ Dégradation de matériel</li><li>○ Répétition de faits actés dans le point 2</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4<sup>ème</sup> degré :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Harcèlement</li><li>○ Coups volontaires à répétition</li><li>○ Grossièreté envers l'adulte</li><li>○ Non-respect du contrat signé avec l'éducateur</li></ul></li></ul>

### Sanctions :

	Sanction
En cas d'infraction du 1 <sup>er</sup> degré :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Remarque + discussion</li><li>○ Réflexion dans un espace isolé durant 5 minutes</li><li>○ Formulation d'excuses</li></ul>
En cas d'infraction du 2 <sup>ème</sup> degré :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Remarque + discussion</li><li>○ Réflexion dans un espace isolé durant 10 minutes</li><li>○ Formulation d'excuses</li><li>○ Rédaction des faits dans le « carnet de l'école ».</li></ul>
En cas d'infraction du 3 <sup>ème</sup> degré :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Remarque + discussion</li><li>○ Réflexion dans un espace isolé durant 10 minutes</li><li>○ Formulation d'excuses</li><li>○ Rédaction d'un contrat avec l'éducateur, signé par les parents. Information à la direction et au PMS</li></ul>
En cas d'infraction du 4 <sup>ème</sup> degré :	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Rencontre de l'enfant et des parents avec la direction et l'éducateur</li><li>○ Prise d'une sanction adaptée à la situation</li></ul>

# Les règles.

---

Le rôle de l'école est aussi d'Eduquer, c'est-à-dire, apprendre les règles du code de vie, donner à l'enfant l'envie et les moyens d'arriver à se débrouiller et à trouver son propre chemin tout en respectant les autres.

Afin d'être le plus concret possible, avec un langage adapté à l'enfant, des chartes de classe et des chartes pour les différents lieux occupés par les enfants seront constituées :

dans la cour de récréation, sur le module, sur le terrain de football, dans les couloirs, dans le local de religion, dans la B.C.D., dans le local de langue, dans le sous-sol, dans les réfectoires, dans le self, dans la salle de gym, dans la salle de psychomotricité.

Ces chartes de classe seront évaluées au travers des conseils de coopération ou conseils de classe avec les élèves. Elles seront aussi ajustées en cours d'année.

Dans chaque charte, nous retrouverons des règles propres aux différents lieux mais, dans toutes les chartes, nous retrouverons une position commune à propos de :

- La politesse et la courtoisie avec tout le monde
- Le port d'une tenue décente
- Les accessoires dangereux et inutiles
- La propreté des différents lieux
- Le tri des déchets dans les poubelles sélectives
- L'interdiction de consommer : chips, soda, chewing-gum, sucettes, ...
- Les jeux électroniques qui sont interdits dans la cour de récréation

**Aucune charte ne pourra être en contradiction avec les autres, ni avec les lois de l'école.**

**Par différents apprentissages, des outils seront donnés à l'enfant. Ces outils lui permettront d'agir « autrement » que par la violence, le non-respect des règles ... Ces apprentissages feront partie des priorités des classes maternelles et primaires. Une activité de coopération se tiendra une fois par semaine en classe. Le conseil de discipline pourra imposer la participation à un atelier de gestion de conflits.**

Le règlement de la cour, disponible en page 15, reprend les points suivants :

- Zone sans ballon
- Zone avec ballon
- Terrain de foot
- Zone calme
- Les toilettes

# Le règlement des parents.

---

Le fonctionnement de l'école, le respect de ses lois et de ses règles par les enfants, impliquent aussi les adultes. L'idée que chacun soit responsable de l'éducation et de l'épanouissement de l'enfant nous amène à clarifier un certain nombre de règles pour toute personne qui entre dans l'école (parents, amis, grands-parents, ...).

Je m'engage à :

- **Respecter les horaires.** De 8h25 à 15h30 en maternelles et de 8h25 à 15h20 en primaires. **Les portes de l'école seront fermées à 8h25.** Les élèves arrivant après 8h25 seront pris en charge par un membre de l'équipe à la porte du bloc « fondamental », les parents n'auront plus accès au bâtiment, sauf circonstances exceptionnelles.
- M'intéresser aux devoirs, leçons et travaux de mon enfant, signer son journal de classe chaque jour et signer son travail à la fin de la semaine et m'assurer que le matériel scolaire est en ordre.
- Prévenir pour toute absence de l'élève par téléphone ou par mail à l'adresse [absence.fondamental@isu.be](mailto:absence.fondamental@isu.be), le jour même et rédiger un motif d'absence à donner au titulaire dès le retour de l'enfant. A partir de trois jours d'absence, apporter un certificat médical dès le retour à l'école.
- Les absences injustifiées sont signalées, dès le 9<sup>ème</sup> demi-jour, à la Communauté française comme le prévoit la législation. Les mots d'excuse « pour raison personnelle ou familiale » ne sont pas acceptés, les vacances prises plus tôt non plus !
- Prendre rendez-vous si je veux rencontrer la direction, l'enseignant.
- Ne pas amener mon enfant à l'école s'il est malade. Pour rappel, aucun médicament ne peut être administré par les adultes à l'école.
- Ecrire pour prévenir de tout changement de personne reprenant l'élève à la sortie des cours ainsi que tout changement de numéro de téléphone et/ou d'adresse.
- Ne pas entrer à l'intérieur du bâtiment avant la sonnerie de la fin des cours.
- Attendre mon enfant à la sortie des classes en respectant l'espace de sécurité.
- Quitter la cour ou la garderie dès que mon enfant est confié et ne jamais intervenir moi-même pour gérer un conflit avec d'autres enfants à l'école.
- Respecter les horaires de garderie (**fin à 17h45**).

Ne pas laisser mon enfant prendre son GSM pour se rendre à l'école. Si le GSM s'avère absolument nécessaire pour le déplacement de l'enfant, celui-ci sera éteint dès l'entrée dans l'enceinte de l'école et déposé dans le casier prévu à cet effet en classe.

- Informer, en cas de séparation ou de divorce, l'ex-conjoint des réunions et des résultats du bulletin.
- Veiller à mettre des repas équilibrés et sains pour la collation.
- Accidents scolaires

Les dommages accidentels aux lunettes, aux appareils auditifs (basiques) et d'orthodontie :

- pendant la vie scolaire sont couverts pour autant qu'ils soient portés au moment de l'accident.
- sur le chemin de l'école la garantie ne sera acquise que si le bris est accompagné de lésions corporelles concomitantes.

# HORAIRES DES COURS et éphémérides 2019/2020

<u>MATERNELLES</u>	<u>PRIMAIRES</u>
<u>Lundi-mardi-jeudi</u> De 8h25' à 11h30' et de 13h00' à 15h30'	<u>Lundi- mardi-jeudi</u> De 8h25' à 11h30' et de 13h00' à 15h30'
<u>Mercredi</u> De 8h25' à 12h05'	<u>Mercredi</u> De 8h25' à 12h05'
 <u>Vendredi</u> De 8h25' à 11h30' De 12h35 à 14h40'	 <u>Vendredi</u> De 8h25' à 12h15' De 13h00' à 14h40'

## **Année scolaire 2019/2020**

Accueil des nouveaux élèves	Jeudi 29 août 2019 à 14h00
Rentrée scolaire	Lundi 2 septembre 2019
Fête de la communauté française	Vendredi 27 septembre 2019
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 28 octobre au vendredi 1er novembre 2019
Commémoration du 11 novembre	Lundi 11 novembre 2019
Vacances d'hiver	Du lundi 23 décembre 2019 au vendredi 3 janvier 2020
Congé de détente (carnaval)	Du lundi 24 février au vendredi 28 février 2020
Vacances de printemps	Du lundi 6 avril au vendredi 17 avril 2020
Fête du 1 <sup>er</sup> mai	Vendredi 1 <sup>er</sup> mai 2020
Ascension	Jeudi 21 mai 2020
Congé	Vendredi 22 mai 2020
Lundi de Pentecôte	Lundi 1 <sup>er</sup> juin 2020
Les vacances d'été débutent le	Mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2020

## **Journées pédagogiques :**

Les dates de journées pédagogiques seront communiquées dès que possible. Pour rappel, lors de ces journées, l'école est fermée.

# Participation des parents aux frais

## Frais de garderie

	« occasionnel »	« Trimestre » Achat d'un « <u>FORFAIT</u> » (paiement en début de trimestre) <b>15% de réduction</b>
Garderie du matin 7h00/8h00	1 €	1 <sup>er</sup> T : 61.2 € 2 <sup>e</sup> T : 45.9 € 3 <sup>e</sup> T : 45.9 €
Garderie du soir et étude 15h45/17h45	1.5 €	1 <sup>er</sup> T : 86,4 € 2 <sup>e</sup> T : 81.0 € 3 <sup>e</sup> T : 81.0 €
Garderie du mercredi 12h30/13h00	0.5 €	1 <sup>er</sup> T : 6.1 € 2 <sup>e</sup> T : 4.6 € 3 <sup>e</sup> T : 4,6 €
Garderie du mercredi 12h30/15h00	2.50€	1 <sup>er</sup> T : 31.2 € 2 <sup>e</sup> T : 23.3 € 3 <sup>e</sup> T : 23.3 €
Garderie du mercredi 12h30/17h45	5.00€	1 <sup>er</sup> T : 61.2 € 2 <sup>e</sup> T : 45.9 € 3 <sup>e</sup> T : 45.9 €

<b><i>Système « all in » pour le trimestre ou l'année</i></b>		
	« Annuel » Achat d'un « <u>FORFAIT</u> pour <u>TOUTE L'ANNEE</u> » <b>30% de réduction.</b>	« paiement automatique par banque en 5 mensualités (de septembre à janvier) » <b>30% de réduction</b>
Garderie du matin 7h00/8h00	126 €	5 x 25.20 €
Garderie du soir et étude 15h45/17h45	189 €	5 x 37.80€
Garderie du mercredi 12h30/13h00	12.6 €	5 x 2.52€
Garderie du mercredi 12h30/15h00	63 €	5 x 12.60€
Garderie du mercredi 12h30/17h45	126 €	5 x 25.20 €

**Encadrement midi obligatoire si l'enfant reste à l'école pendant le temps de midi : 25€.**

**ATTENTION : les « forfaits » sont des prix GLOBAUX non remboursables qui tiennent compte d'absences éventuelles de l'élève.**

Une attestation fiscale sera délivrée pour les frais de garderie.

# Evaluation des frais pour l'année 2019/2020

Frais	types	Décompte périodique	Quantité	Prix unitaire
<b>Dans la mission d'enseignement</b>				
Piscine	O	Oui	15	3 €
Activité culturelles	O	Oui	1	15 €
Excursions maternelles	O	Oui	2	15 €
Excursion primaire	O	Oui	1	25 €
Classes de dépaysement P2	O	Oui	1	220 €
Semaine sportives P3P4	O	Oui	1	40 €
Classe de neige P5P6	O	Oui	1	220 €
Revue scolaire primaire	F	Oui		
<b>Hors mission d'enseignement</b>				
Garderie 7h00-8h00	S	Oui		Cfr. tableau Frais de garderie
Etude 15h45-16h10	S	Oui		
Garderie 16h10-17h45	S	Oui		
Garderie 15h45-17h45	S	Oui		
Self maternelle	S	Oui		
Self primaire	S	Oui		
Prise en charge temps de midi	S	Oui	Forfait annuel	25 €
Repas chaud maternelle	3 € - 30 € pour une carte de 10 repas			
Repas chaud primaire	3,5€ - 35 € pour une carte de 10 repas			

**Il est nécessaire d'approvisionner le compte de votre enfant pour toute consommation.**

**Un décompte périodique vous sera remis à la fin de chaque trimestre.**

Budget obligatoire à prévoir par classe

	M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6
piscines				45	45	45	45	45	45
Activité culturelle	20	20	20	20	20	20	20	20	20
excursion	25	25	25	25	25	25	25	25	25
Classe de dépaysement					220				
Classe de neige								220	220
Classe de sport						40	40		
<b>Total</b>	<b>45€</b>	45€	45€	90€	310€	130€	130€	310€	310€

# Le PMS de l'école

La Centre PMS a pour objectif d'aider au développement optimal des enfants. Partenaire privilégié de l'école, ses services sont gratuits. Les agents sont tenus au secret professionnel.

Durant toute la scolarité de l'enfant, ils seront attentifs à son évolution scolaire, psychologique, relationnelle ainsi qu'à sa santé.

L'équipe est aussi à la disposition des parents pour toute question relative à l'éducation de l'enfant

## **L'équipe à votre service à Sainte Ursule :**

Valérie Delcourt, psychologue



Isabelle Lesseux, infirmière



Fabienne Rogister, assistante sociale



## **Où nous trouver ?**

**A l'école :**



**Au Centre PMS**

Rue du Lombard, 24

5000 Namur

081/223936

0484/741091

# PROJET D'ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE INSTITUT SAINTE-URSULE NAMUR



Actualisation au 19/07/2019.

Coordonnées de l'opérateur :

Nom : Institut Sainte-Ursule section fondamentale

Forme juridique : ASBL Institut Sainte-Ursule

Adresse : rue de Bruxelles, 76-78 5000 NAMUR

Tél. :081/251053

GSM : 0472/189905

Email : ✉ Secrétariat : [secretariat.fondamental@isu.be](mailto:secretariat.fondamental@isu.be)

✉ Direction : [direction.fondamental@isu.be](mailto:direction.fondamental@isu.be)

✉ Site internet : [www.isu.be/fondamental](http://www.isu.be/fondamental)

CP banque : 134-5028176-83

Responsable :la direction de l'enseignement fondamental

- L'école accueille votre enfant du lundi au vendredi de 7h00' à 17h45'
- Lorsque vous inscrivez votre enfant à l'accueil extra-scolaire, vous marquez votre adhésion au projet « d'accueil extra-scolaire de l'Institut Sainte-Ursule » : voir fichier « Projet d'accueil extra-scolaire 2019\_2020 »

## 1) Type d'accueil

### ✓ Contexte et valeurs véhiculées :

Notre école a la chance de proposer aux enfants d'évoluer au sein d'un groupe d'une grande mixité sociale et culturelle.

Ce mélange ethnique est gage d'une ouverture d'esprit certaine, poussée par une saine curiosité de l'autre et un respect des différences.

L'échange quotidien qui en résulte, est source d'enrichissement permanent.

### ✓ Nos objectifs :

Dans la continuité de ce qui est inculqué aux enfants pendant les heures de classe, nous visons l'apprentissage de :

- ⇒ l'autonomie
- ⇒ le respect
- ⇒ la confiance
- ⇒ l'ouverture aux autres
- ⇒ la socialisation
- ⇒ la créativité
- ⇒ le développement de soi

C'est donc dans ce but que nous nous donnons les moyens nécessaires, tant au niveau de l'équipe d'encadrement que de la gestion de celle-ci. Il est impératif que l'enfant s'épanouisse aussi en dehors des heures de gestion pédagogiques.

### ✓ Le mode d'accueil :

- L'accueil est ouvert à tous les enfants, inscrits dans notre établissement, mais il n'y a pas de prise en charge d'éventuels transports. Les enfants sont couverts par l'assurance de l'école
- l'école propose une activité d'étude accessible aux élèves fréquentant l'accueil extrascolaire le lundi, mardi et jeudi sans supplément de prix
- Activités adaptées pour les maternelles

✓ Horaire de l'accueil de l'élève :

○ Le matin : de 7h00 à 8h00

- ⇒ l'été en extérieur avec accès au module de jeux, au terrain de foot, au terrain de volley, au terrain de badminton,...
- ⇒ l'hiver à l'intérieur avec accès au module de jeux, aux jeux de société, aux vélos, trottinettes, camions, balles en mousse et atelier coloriage / dessin,...

○ L'après-midi :

- en maternelle : dès la fin des cours (15h30), prise en charge par les titulaires dans la classe et ensuite dans les lieux communs d'accueil jusque 17h45. (le mercredi, dès 12h05 jusque 17h45). Le vendredi, dès 14h40 jusque 17h45 !!
- en primaire, dès la fin des cours (15h20) prise en charge par les titulaires dans la classe et/ou dans les lieux communs d'accueil jusque 17h45. (le mercredi, dès 12h05 jusque 17h45). Le vendredi, dès 14h40 jusque 17h45 !!

✓ Les lieux d'accueil favorisent les prises en charge :

Selon les activités proposées, différentes parties de l'école sont accessibles aux enfants de la garderie :

- ⇒ un terrain de football aux normes et clôturé
- ⇒ un terrain de volley
- ⇒ un terrain de badminton
- ⇒ un module de jeux fixé sur un revêtement spécial antichoc adapté aux 6-12 ans (Société Module)
- ⇒ un module de jeux fixé sur un revêtement spécial antichoc adapté aux 2ans  $\frac{1}{2}$  - 5 ans (Société Module)
- ⇒ une salle de gymnastique entièrement équipée
- ⇒ une salle de psychomotricité entièrement équipée
- ⇒ un espace sieste avec petits lits et couvertures
- ⇒ un espace télévision
- ⇒ un réfectoire avec frigo et cuisinière
- ⇒ une salle de jeux avec module fixé sur un revêtement spécial antichoc adapté aux 2ans  $\frac{1}{2}$  - 5 ans (Société Module)

⇒ une bibliothèque avec un espace de lecture, un espace multimédia, et un espace cinéma avec écran géant

✓ L'hygiène

Comme dans tout établissement scolaire, nous essayons au mieux de proposer des sanitaires sains et d'inculquer aux enfants les règles d'hygiène indispensable car nous savons tous que le milieu scolaire est, qu'on le veuille ou non un lieu où les microbes fusent assez rapidement.

Nous leur apprenons à se laver les mains :

- avant le repas,
- le goûter,
- après une activité,
- après avoir été aux toilettes,...

Une enquête « P.S.E » a d'ailleurs été effectuée à ce sujet.

Des produits désinfectants mais inoffensifs sont également utilisés quotidiennement pour nettoyer les tables, les toilettes,...

Les repas des enfants se déroulent dans un local uniquement destiné au dîner, ce local est également nettoyé après chaque utilisation.

## 2) Règlement d'ordre intérieur

---

Ce règlement est mis en application dès la rentrée scolaire et est identique à celui explicité pour l'école.

## 3) Le tri sélectif : maternelles et primaires.

---



Le milieu scolaire n'échappe pas à la surcharge des déchets : papiers, berlingots de boisson, bouteilles en plastique, « tailles » de crayons, épluchures de fruits, ...

Quatre poubelles différentes sont disponibles dans chaque local de l'école :

- celle des déchets organiques,
- celle des papiers-cartons,
- celle des P.M.C.,
- et celle des déchets ménagers.

Ce projet vise à conscientiser et responsabiliser les élèves de 2 à 12 ans à la protection de notre planète.

#### **4) Ephémérides 2019/2020 :**

---

idem fonctionnement école.

#### **5) Tarif de l'accueil :**

---

Nous avons mis en place un système de cartes, disponibles au secrétariat d'accueil, payables en liquide ou par virement bancaire. Différentes formules sont proposées afin de faciliter la gestion des paiements et de proposer des prix avantageux aux parents.

Voir section « frais scolaires ».

#### **6) Les normes d'encadrement :**

---

Nous tendons à respecter les normes indicatives prévues par le décret ATL.

En outre, pour l'encadrement des enfants en bas âge, il y a toujours deux personnes présentes afin de parer à toute éventualité (bobos à soigner, chagrin à calmer, doudou à retrouver, ...)

## 7) Projet éducatif

---

Descriptif des choix méthodologiques et de la mise en œuvre des différentes activités au sein de l'accueil extra-scolaire et l'aspect pédagogique.

Diverses activités sont proposées aux enfants restant à l'accueil extra-scolaire, tout d'abord pour leur épanouissement personnel, ensuite pour favoriser une intégration sociale optimale au sein des différents groupes, en fonction du potentiel de chacun.

Mise en place d'une alternance de moments qui permettent aux enfants de rester actifs au travers d'activités simples et de moments répondant aux besoins physiologiques (prise de collation, coin calme, histoires racontées, ...).

Les élèves sont répartis par tranche d'âge pour mieux répondre aux besoins physiologiques et psychologique de chacun et garantir un maximum de sécurité dans les jeux avec déplacement. Certaines activités mêlent les petits et grands, pour leur rappeler les règles de base telles que le respect d'autrui, pour qu'ils prennent conscience de leur différence d'âge, pour initier le parrainage des aînés...

L'aspect pédagogique est assuré pour les élèves du primaire par un accompagnement dans « une école des devoirs » où les enseignants individualisent une aide spécifique.

Le contact parent-école est privilégié et adapté en fonction des moments de reprise de l'enfant à l'école.

En conclusion, notre objectif est de rester aussi proche que possible des réalités quotidiennes des familles afin de permettre une interface entre elles et l'école en fluidifiant les moments de rupture pour l'enfant. L'installation des repères sociaux, éducatifs et affectifs lui permettent d'harmoniser au mieux son rythme biologique à celui de sa famille et de l'école.

# REGLEMENT DE LA COUR.

## Zone Calme

---

### Dans la zone calme, on peut...

- Se promener ;
- Lire ;
- Réaliser des mandalas à la craie, aux marqueurs ;
- Se reposer ;
- S'asseoir ;
- Discuter ;
- Jouer aux cartes, jeux de société (jeu de dame, oxo, échec) ;
- Jouer aux billes.

### Dans ma zone calme, on doit...

- Respecter les jeux de chacun ;
- S'asseoir sur les bancs et pas sur les tables ;
- Ranger les livres dans la boîte à livres ;
- Ranger le jeu dont on est responsable dès qu'il sonne.

### Dans la zone calme, on ne peut pas...

- Courir,
- Crier ;
- Lancer la matériel ;
- Jouer dans les bacs de plantations.

### Si je prends un jeu, je dois

- Mettre un bracelet qui montre que j'en suis responsable ;  
Donner le jeu et le bracelet à une personne qui le désire ou le ranger convenablement si je ne veux plus jouer avec ;
- Ranger le jeu dès qu'il sonne ;
- Remercier les responsables du rangement des jeux (un par classe de 5/6)

Remarque : on ne joue pas au ballon entre l'escalier métallique et le préau (zone quille).

Sanction : le non-respect d'une règle amènera à devoir réfléchir à son comportement pendant 5 minutes sur le banc de réflexion (en face du module près de la cour des maternelles).

## Terrain de foot

---

### Au terrain de foot, on peut...

- Jouer au foot selon l'horaire établi ;
- Regarder le match en s'asseyant au-dessus de la première marche de l'escalier ;
- Jouer avec la balle en cuir du cycle.

### **Au terrain de foot, on doit...**

- Respecter l'horaire établi ;
- Respecter les autres joueurs ;
- Prendre le ballon en main et sortir se ranger dès qu'il sonne.

### **Au terrain de foot, on ne peut pas...**

- Grimper sur les grillages ou sur le goal ;
- Jouer quand il pleut (drapeau rouge) ;
- Sortir et rentrer dans le terrain en tant que spectateur. (Si on sort, on reste en dehors du terrain jusqu'à la fin de la récréation) ;
- Apporter son propre ballon.

Sanction : le non-respect d'une règle amènera à devoir réfléchir à son comportement pendant 5 minutes sur le banc de réflexion (en face du module près de la cour des maternelles).

### **Propositions**

- Réparer le grillage.
- Améliorer le revêtement du sol, surtout le long du grillage côté jardin.
- Ajouter un accès vers le jardin pour aller chercher les balles.
- Surélever le grillage pour éviter que la balle ne sorte.

## **Zone avec ballon (jusqu'à la rigole)**

---

### **Dans la zone avec ballon, on peut...**

- Courir ;
- Jouer au ballon en plastique de classe ;
- Jouer au basket.

### **Dans la zone avec ballon, on doit...**

- Respecter les limites de la zone ;
- Jouer au basket avec la balle de basket ;
- Respecter les autres joueurs.

### **Dans la zone avec ballon, on ne peut pas...**

- Dégager le ballon des autres ;
- Venir avec son propre ballon ;
- Se pendre au panneau de basket ;
- Jouer au ballon s'il pleut (drapeau rouge).

Sanction : le non-respect d'une règle amènera à devoir réfléchir à son comportement pendant 5 minutes sur le banc de réflexion (en face du module près de la cour des maternelles).

# Zone sans ballon

---

## Dans la zone sans ballon, on peut...

- Courir ;
- Jouer à touche-touche ;
- Aller sur le module selon l'horaire établi ;
- Jouer à la corde à sauter, à l'élastique,...

## Dans la zone sans ballon, on doit...

- Descendre du toboggan seul et assis sur les fesses ;
- Monter sur le module par le mur d'escalade ou l'échelle ;
- Faire un maximum de 4 culbutes sur les barres s'il y a des personnes qui attendent.

## Dans la zone avec ballon, on peut...

- Aller sur le module quand il pleut (drapeau rouge) ;
- Bloquer le passage dans le module (tunnel, toboggan) ;
- Remonter le toboggan ;
- Sauter du module.

Sanction : le non-respect d'une règle amènera à devoir réfléchir à son comportement pendant 5 minutes sur le banc de réflexion (en face du module près de la cour des maternelles).

# Toilettes

---

## Dans les toilettes, on peut...

- Aller faire ses besoins ;
- Utiliser les urinoirs si on veut faire pipi debout.

## Dans les toilettes, on doit...

- Prendre le papier, le savon et l'eau ;
- S'y rendre seul ;
- Garder les lieux propres et nettoyer si nécessaire ;
- Aller dans les toilettes qui nous correspond (filles, garçons)
- Se laver les mains et s'essuyer les mains avec l'essuie (pas le papier toilette) ;
- Tirer la chasse ;
- Arrêter le robinet de l'évier ;
- Fermer doucement les portes ;
- Aller aux toilettes de son étage quand on est en classe.

## Dans les toilettes, on ne peut pas...

- Monter sur les WC ;
- Lancer des boulettes de papier ;
- Discuter dans les toilettes.

Sanction : le non-respect d'une règle amènera à devoir réfléchir à son comportement pendant 5 minutes sur le banc de réflexion (en face du module près de la cour des maternelles).

## RGPD

# Règlement Générale sur la Protection des Données

### Déclaration de protection à l'égard des données personnelles des élèves et des parents ou responsables légaux

Cette information s'adresse aux parents ou responsable légaux des enfants mineurs de notre école.

ASBL Ecole fondamentale libre Institut Sainte-Ursule, rue de Bruxelles, 76 – 5000 Namur

Le responsable du traitement des données transmises est la direction de la section fondamentale de l'école Sainte-Ursule, rue de Bruxelles, 76 – 5000 Namur.

- Pourquoi une déclaration de protection de la vie privée ?

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter, une série de données que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire. L'intégration de nouvelles technologies dans ce cursus éducatif engendre également une multiplication des opérations de traitement de nouvelles données pour de nouvelles finalités et impliquent souvent de nouveaux acteurs.

Cette déclaration de respect de la vie privée décrit ma manière dont nous gérons les données personnelles que nous collectons vis divers moyens tels que par exemple, à partir de formulaires, d'appels téléphoniques, courriels et autres communications avec vous.

- Que signifie traitement des données personnelles ?

Une donnée à caractère personnel est toute information permettant directement ou indirectement d'identifier une personne telle qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou via plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

Le traitement de données se définit comme toute opération ou tout ensemble d'opération effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, effacement...

- Qui traite vos données ?

Les données personnelles ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de notre établissement et le PMS. Elles sont sensibilisées à la confidentialité de ces données, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de ces données.

- Engagement de l'établissement

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD » - Règlement Générale sur la Protection des Données (EU) 2016/679.

En inscrivant votre enfant dans notre établissement, en accédant et en utilisant le site ou la plateforme de l'école, en s'enregistrant à un évènement scolaire, ou en fournissant d'une quelconque autre manière vos données, vous reconnaissez et acceptez les termes de la présente déclaration de respect de la vie privée, ainsi que les traitements et les transferts de données personnelles conformément à cette déclaration de respect de la vie privée.

Le traitement sera licite, loyal et légitime. Nous vous expliquons ci-dessous comment nous collectons, utilisons et conservons vos données et quels sont vos droits.

- Les données personnelles que nous collectons

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes. De manière générale, nous utilisons ces données :

- Soit sur base de votre consentement
- Soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre notre établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité de ce dernier
- Soit en vertu d'une obligation légale
- Soit parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne physique
- Soit parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement

Les Données Personnelles collectées à votre sujet peuvent inclure :

- Identification générale et informations de contact

Coordonnées des parents et de l'élève : noms ; adresse ; e-mail et téléphone ; genre ; état matrimonial des parents ; date et lieu de naissance de l'élève ; parcours éducationnel et formation de l'élève ; composition et situation de famille, dossiers scolaires, photos...

Le droit à l'image fait l'objet d'un consentement de votre part ; il est sollicité en début au moment de votre inscription dans notre établissement.

- Numéros d'identification émis par les autorités gouvernementales

Numéro de passeport ou de la carte d'identité, registre national, ...

- Information financières

Numéro de compte bancaire et autre information financière (attestation CPAS, etc.)

- Informations nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées à notre projet pédagogique ou d'établissement

Données transmises dans le cadre de l'organisation d'activités scolaire de manière générale, de voyages extérieurs, d'activités culturelles ou sportives dans le cadre des cours ou toute autre participation ou intérêt dans une organisation scolaire ; assurances(s) que vous auriez suscrites, souscriptions aux services offerts par l'école.

- Informations médicales pouvant avoir une incidence sur la scolarité de l'élève lui-même ou sur l'organisation de l'établissement scolaire

Protocole relatif aux besoins spécifiques de l'élève, mesures médicales d'urgences en cas de pathologie chronique, protocole relatif aux aménagements raisonnables, données de santé de base, etc. En début d'année scolaire, ces données sont récoltées à l'aide d'une fiche de renseignements. Votre consentement est au même moment sollicité pour la récolte et le traitement de ces données.

Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

- Finalités que nous poursuivons

Les finalités peuvent être classifiées en deux catégories

- **GESTION ADMINISTRATIVE** : en vertu des dispositions légales, nous devons dans le cadre du subventionnement de notre établissement mais également dans le cadre du financement de la Communauté Française, communiquer certaines données personnelles de nos élèves et de leurs parents à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce transfert se fait à l'aide d'une interface informatique sécurisée.

Nous devons également transférer à la FWB certaines données dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire.

- **GESTION PEDAGOGIQUE ET MISSIONS DE L'ENSEIGNEMENT** : La gestion de la scolarité de votre enfant nous amène à devoir gérer en interne des informations scolaire, voire communiquer certaines des données personnelles à des tiers et par exemple les communiquer à d'autres écoles en cas de changement d'établissement... Il s'agit des coordonnées de base, à savoir nom, prénom et coordonnées de contact.

Dans ce même souci, les coordonnées de votre enfant et les vôtres seront transmises au centre PMS et au centre PSE avec qui nous sommes conventionnés. Vos coordonnées seront également transmises à l'association de parents.

Nous utiliserons ainsi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant (courrier, facture, assurances, etc.)

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (exemple location de livres, utilisation de la plateforme sécurisée de l'école, lieu de stages, excursions, informations sur l'enseignement supérieur, etc.)

La fiche de santé de l'élève ne contient que des informations de base utiles au suivi de votre enfant. Elles seront conservées et traitées en toute confidentialité.

- Base légale de traitement des données personnelles

L'intérêt légitime poursuivi par notre établissement est bien entendu sa mission d'enseignement.

La collecte de la majorité des données est nécessaire pour des raisons légales ou contractuelles. Pour toute donnée non liée à une obligation légale ou contractuelle, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment (sans que cela ne compromette la licéité du traitement fondée sur le consentement effectué avant ce retrait).

Si nous étions amenés à traiter les données personnelles pour d'autres finalités que celles établies dans le présent article, nous vous donnerons des informations sur cette nouvelle finalité ainsi que sur ce nouveau traitement.

- Quels sont vos droits ?

Vous disposez de droits par rapport aux données que nous avons récoltées à votre sujet et au sujet de votre enfant. Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées avec la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

- Droit d'information
- Droit d'accès aux données
- Droit de rectification des données
- Droit à la suppression des données
- Droit à la restriction des données
- Droit à la portabilité des données
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec le RGPD.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel à [direction.fondamental@isu.be](mailto:direction.fondamental@isu.be) dans lequel vous mentionnez précisément l'objet de votre demande. Cette demande sera signée, datée et accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

- Combien de temps conservons-nous vos données ?

Les données personnelles « papier » que vous nous avez confiées sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans notre établissement scolaire. Les données relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées dans notre établissement conformément aux dispositions légales, et au plus durant 30 ans.

- Sécurité

Notre établissement scolaire prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sûre (par exemple, si vous avez l'impression que la sécurité des données personnelles que vous pourriez avoir avec nous pourrait avoir été compromise), vous êtes priés de nous en avvertir immédiatement.

Lorsque notre établissement fournit des données personnelles à un partenaire, le fournisseur de services sera sélectionné attentivement et devra utiliser les mesures appropriées pour garantir la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles.

- Modifications à ces règles

Nous revoyons ces règles régulièrement et nous réservons le droit d'apporter des changements à tout moment pour prendre en compte des changements dans nos activités et exigences légales. Les mises à jour vous seront communiquées via notre site internet.

## Droit à l'image – demande d'autorisation

L'école sera amenée à réaliser divers projets dans le cadre du projet d'établissement et du projet pédagogique de l'école. Ces activités sont susceptibles d'être illustrées par des photos. Celles-ci illustreront la vie de l'école (en situation de classe, élèves en plein apprentissage, activités extérieures, etc.)

Ces photos prises à cette occasion seront visibles dans la classe/dans le couloir/dans le hall de l'école, sur le site internet de l'école, dans le journal de l'école, sur la page du réseau social de l'école,...

Il paraît important de souligner que notre école est particulièrement attentive au respect de la personne de chaque enfant au travers de la diffusion de son image : les enfants qui apparaissent sur les photos – le plus souvent en compagnie d'autres enfants – ne sont jamais nommés.

Les photos prises sont en outre protégées dans le respect de notre déclaration relative à la protection des données personnelles.

L'utilisation de ces photos échappe à tout intérêt commercial et n'est liée à aucun apport de type publicitaire.

Soucieuse de respecter les législations belges et européennes relatives à la protection des données personnelles, notre école ne peut toutefois publier des photos de votre enfant mineur sans avoir obtenu votre accord au moment de l'inscription de votre enfant à l'école.

## Fiche de santé

Nous vous informons que les données de santé transmises sur la présente fiche de santé sont des données sensibles au sens du Règlement européen pour la protection des données personnelles.

Ces données sont récoltées et traitées pour les finalités suivantes :

1. De pouvoir prévenir toute situation problématique, notamment la gestion des allergies dans le cadre des activités et des repas scolaires
2. De pouvoir apposer, en toute connaissance, les soins de base pouvant s'avérer nécessaires dans la gestion des accidents du quotidien.

Nous attirons votre attention sur le fait que, sauf exception faisant l'objet d'un accord explicite de la direction et de votre médecin (autorisation écrite), notre école ne donne aucun médicament aux élèves. La procédure sera validée par le médecin du PSE de l'école.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence requiert, l'intervention se fera sans leur accord.

3. De pouvoir informer les services d'urgence des données de santé concernant la personne blessée
4. De pouvoir répondre à nos obligations en matière d'aménagements raisonnables, pour les élèves à besoins spécifiques.

Les données médicales sont protégées dans le respect de notre déclaration relative à la protection des données personnelles. Vous disposez à l'égard de ces données des mêmes droits que ceux que vous pouvez exercer pour les données personnelles

# LE SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ A L'ÉCOLE (PSE)

## A. Le service « PSE » de votre école est organisé par :

L'asbl SeLINA service P.S.E - Rue du Lombard 24 A - 5000 NAMUR

☎ : 081/ 22 49 19 - ☎ : 081/ 22 10 59 - @ : pse-namur@selina-asbl.be

## B. L'équipe « PSE » se compose :

- **Des médecins** : Anne-Françoise Coutisse, Eric Gérard, Anne Lamotte, Aurélie Lemineur, Michèle Mingeot, Pascale Noirhomme, Françoise Pineux, Sylvie Delloye, Manon Kirsch, Sandrine Magnette.
- **Des infirmières** : Brigitte Collet, Nathalie Colot, Dominique Hermant, Charlotte Mourin.
- **Des assistantes paramédicales** : Marianne Bodson, Amandine Robert, Daniela Sangrigoli, Ariane Van Den Abeele, Anne Pladys.

## C. Que pouvez-vous attendre du Service PSE de l'école de vos enfants ?

- ✓ Dans le cadre de la médecine préventive, nous effectuons les bilans de santé dans les années visées par le décret. Ceux-ci sont obligatoires et gratuits. Pour un suivi médical adéquat, nous vous recommandons s'il y a lieu de consulter votre médecin traitant ou un médecin spécialiste.
- ✓ Nous souhaitons que les conclusions médicales soient considérées comme des conseils dans un souci d'épanouissement optimal de l'enfant et s'il y a lieu, nous attendons de votre part une réponse émanant du médecin consulté.
- ✓ Nous sommes à votre disposition pour toute question d'ordre médical, social ou administratif, tous les jours ouvrables de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30, sauf congé scolaire jusque 16h.
- ✓ **Sachez que nous sommes tenus au secret médical.**
- ✓ Si vous refusez notre service PSE, vous devez l'exprimer au plus tard le 30/09/17 en nous envoyant une lettre recommandée, choisir un autre service PSE agréé et faire procéder au bilan de santé dans les 2 mois.
- ✓ Dans notre démarche de **promotion de la santé à l'école**, nous travaillons en considérant l'enfant et son bien-être tout au long de son développement et de sa scolarité. Nous réalisons différentes actions : contacts individuels lors du passage de votre enfant au centre, animations en classe et mise à disposition de supports adéquats. Nous sommes attentifs aux besoins des élèves en matière de santé. Avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, le service PSE apporte son soutien au projet de santé de l'école.
- ✓ Nous sommes attentifs à la **situation vaccinale** de chaque élève. En fonction du calendrier vaccinal, nous proposons gratuitement la vaccination adéquate. **Ces vaccins seront toujours réalisés avec votre autorisation.**
- ✓ Nous sommes amenés à gérer les situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école. Si votre enfant est atteint d'une **des maladies transmissibles suivantes** :
  - **La méningite à méningocoque, la poliomyélite, la diphtérie :**  
**vous devez informer la direction de l'école dans les 24 heures**
  - *L'hépatite A, la tuberculose, la coqueluche, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la gale, la teigne du cuir chevelu, la gastro-entérite, la varicelle, l'impétigo, la pédiculose, la scarlatine :*  
**vous devez informer la direction de l'école**